

CR du comité directeur du 15 Décembre 2016

Associations présentes :

USV Escrime, USV Handball, USV Basket, USV Tir à l'arc, USV Retraités, USV Rugby, USV Tennis, Les Tourterelles, USV Roller, USV Judo, USV Volleyball, USV Cyclo, USV Tennis de Table, USV Karaté, USV Natation, USV Plongée, USV éducation physique, ASFI, USV Rando, USV Badminton, USV Football, USV Boxe, USV Gymnastique

Associations représentées : USV Lutte

Première réunion du comité directeur après l'assemblée constituante. La liste d'émargement se trouve en fin de compte rendu. Suivant l'ordre du jour :

1. Présentation des membres élus, et rôle dans l'OMS

Le président de l'OMS, Bernard Château remercie les clubs de s'être déplacés et rappelle que l'OMS est l'affaire de tous. Il nous lit une petite introduction et le bureau élu présente la répartition des tâches :

Bernard Château : Président

Olivier Prott : Secrétaire

Philippe Meyne : Secrétaire adjoint

Véronique Jacquet : Trésorière

Alvaro Sequiera : Membre

Karim Djellal : Membre

Nicole Caugant : Membre

Frédéric Lamerant : Membre

Les différentes tâches en cours sont réparties suivant les affinités et expériences professionnelles de chacun.

2. Point sur l'avancement de la mise en place de l'OMS et son fonctionnement. Démarches effectuée et démarches en cours

L'OMS est maintenant une association créée, la convention de partenariat avec la municipalité est signée et a été adoptée en conseil municipal. La subvention de l'OMS vient d'être votée par le conseil municipal du 2 décembre. Nous avons donc les moyens de nous développer. Petit bémol, le premier versement n'interviendra qu'au mois de janvier. Cela ne nous empêche pas de mettre en place le recrutement d'un chargé de développement qui nous aidera dans nos tâches. La convention d'occupation de la maison des sports n'est pas encore signée car le service des sports doit se mettre d'accord avec les associations qui occupaient les bureaux pour les réorganiser. C'est un point bloquant pour nous mettre en ordre de marche. La comptabilité, la gestion des paies est un point urgent que l'OMS s'attache à résoudre au plus vite. Nous en reparlerons dans un point suivant.

3. Validation de la convention OMS/Ville

La ville a validé en conseil municipal la convention de partenariat mais, le temps imparti à l'étude du document était particulièrement court pour ne pas décaler le calendrier de mise en place de l'OMS. Nous avons quand même émis quelques modifications auxquelles nous tenons. Comme par exemple, la notion de handisport. Etant à l'origine faite sur une trame que le comité de pilotage avait produit sur demande de la municipalité, la convention convient dans son ensemble pour travailler au sein de l'OMS. Nous nous réservons le droit d'émettre des modifications et de les proposer quand cela sera nécessaire. Cette année sera utilisée pour valider l'ensemble des processus de cette convention.

4. Validation de la répartition des voix 1 club = 1 voix ou segmentation par nombre d'adhérents

Il avait été décidé lors de l'assemblée constituante que ce point serait débattu lors de la première réunion du comité directeur. Le bureau de l'OMS ne souhaite pas aborder immédiatement ce point car nous avons d'autres points plus critiques pour les clubs à traiter auparavant et souhaite le reporter à la fin de la mandature. Le comité n'est pas d'accord et une proposition de reporter ce point après constitution d'une commission avec un résultat dans l'année est adoptée.

5. Validation contribution par adhérent cette année : 5€ sur proposition du bureau

Le bureau propose une contribution de 5€. Celle-ci semble un peu haute pour certains au regard des cotisations demandées à leurs adhérents. La trésorière de l'OMS indique qu'elle est exactement dans ce cas au sein de son association et qu'elle espère tirer de la mutualisation de l'OMS bien plus que cette cotisation. Que l'attente des grands et des petits clubs n'est pas la même (Certains auront besoin d'une aide comptable et d'autre, plutôt de formation, d'information ...) Cette cotisation est prévue pour l'année et sera révisée en comité directeur pour l'année prochaine. Avec ces dernières explications, la cotisation a été adoptée pour cette année.

6. Distribution des demandes d'adhésion des membres

Les demandes d'adhésions sont calquées sur la demande d'adhésion de la FNOMS (fédération des OMS) 2 feuilles à remplir : la demande d'adhésion et la fiche de renseignement. Ces documents devront être rendus au plus vite (fin janvier)
Les associations n'ont pas besoin de déposer un courrier avec ces demandes. Ces documents doivent être scannés puis envoyés à l'adresse : oms.villejuif@gmail.com
Certains membres du comité directeur indiquent qu'ils ont déjà signé un document pour leur adhésion à l'OMS. Le bureau indique que ce n'était qu'un document prouvant que l'association a bien reçu les documents servant à la constitution de l'OMS et leur permettant l'accès à l'assemblée générale constitutive. Les documents distribués sont donc bien à fournir pour demander l'adhésion à l'OMS. Pour les associations qui n'ont pas encore eu de relation avec l'OMS, une simple demande à l'adresse : oms.villejuif@gmail.com et les formulaires seront envoyés.

7. Projet comptable et choix en cours

Alvaro Sequiera, membre du bureau de l'OMS nous donne un compte rendu des différents choix du projet comptable. En effet, nous avons une échéance proche à traiter : les paies de janvier des employées des associations. Lors des précédentes mandatures de la municipalité,

un cabinet comptable était mis à la disposition des associations. La municipalité souhaite se dégager de cette tâche qui doit être reprise par l'OMS (avec subvention en regard).

Plusieurs choix s'offre à nous :

Un comptable employé par l'OMS : Nous avons écarté cette solution car le recrutement devrait être très rapide (voir déjà finalisé) pour être opérationnel en Janvier.

Un cabinet comptable : Nous avons demandés plusieurs devis avec l'évaluation des chiffres que vous nous avez fourni (lignes d'écritures, nombre d'employés ...). 4 cabinets ont été contactés. 3 sur Villejuif (soucis de proximité) et un Parisien. Les devis sont aux environs de 79k€ pour un nombre de club équivalent à l'USV + ASFI. Le problème le plus important est la reprise des données dans un temps très court pour être opérationnel pour le mois de janvier, c'est difficile. Surtout que nous ne souhaitons nous lier au cabinet comptable plus d'une année. En effet, il est urgent de prévoir la continuité de la mise à disposition d'un cabinet mais, nous sommes très prudents sur le coût de la prestation. Nous nous donnons une année pour valider le choix. Dans ce cadre, nous avons demandé au cabinet actuel (Caugan) de nous fournir aussi un devis et, comme il connaît bien nos associations de nous fournir des éléments d'économie.

Nous avons une proposition à 55k€ (que les USV ... ce qu'il connaît). Fiche de paie, déclaration, compta. Pas les contrats. Demande du comité : Quid du Conseil juridique, Contrôle URSAF, Prud'homme ? Réponse du bureau, cela n'a pas été évalué mais il n'y en a pas énormément. On pourrait demander les devis de ces prestations et le comité déciderait de la prise en charge collective ou non.

Mission sociale : 19k€

Si chaque association porte les pièces et le cabinet saisit 36k€

Option « saisi par les associations » avec un accès à une compta en ligne 6,3k€ au lieu de 36k€. Cela nous permet de prévoir une saisie mutualisée par l'OMS. L'économie nous permet de dégager un poste d'assistance à la saisie comptable + accueil.

Vote :

- Choix d'un nouveau cabinet comptable dont le devis est en moyenne de : 79k€
Tous les membres votent contre à l'unanimité
- Choix du cabinet Caugan à 55k€ sans pré saisie comptable
Tous les membres votent contre sauf abstention des associations :
USV Judo, Les Tourterelles, USV Lutte, USV Gymnastique
- Choix du cabinet Caugan à 55k€ avec pré saisie comptable
Tous les membres votent pour sauf abstention des associations :
USV Judo, Les Tourterelles, USV Lutte, USV Gymnastique

Pour cette année validation du cabinet Caugan avec pré saisie par les associations

8. Point recrutement

Philippe Meyne, Secrétaire adjoint a pris en compte ce point mais il n'est pas là ce soir. Nous pouvons quand même vous donner quelques informations précises car c'est collégialement que nous avons travaillé sur le sujet.

Nous avons lancé le recrutement d'un chargé de développement. La fiche de poste a été créée par Philippe et approuvée par le bureau. Nous recevons les candidats demain vendredi (le 16 décembre) pour une première sélection. Comme pour le choix du cabinet, nous sommes très prudents sur la marche à suivre. Nous n'allons pas partir sur un CDI immédiatement. Certainement 2 périodes de CDD avant une collaboration définitive.

9. Mise en place des commissions de travail

Nous mettons dès à présent en place les commissions et nous demandons aux présents s'ils veulent personnellement s'impliquer dans celles-ci. Il est bien entendu que des adhérents autres que les présidents des associations sont conviés à se porter volontaire pour travailler dans les commissions. Nous vous sollicitons pour porter cette information dans vos associations. Un simple Email à oms.villejuif@gmail.com avec les coordonnées de l'adhérent (Email + Téléphone) et la commission choisie (on peut en choisir plusieurs) fera office de candidature.

Les commissions :

- **Règlement intérieur**
Le règlement intérieur est terminé mais avant d'être validé par le comité directeur, les associations doivent se mettre d'accord sur tous les points abordés dans celui-ci.
Volontaires présents au comité directeur :
Bernard Château, Maryline Seite, Arnaud Damien
- **Commission subvention**
L'une des missions de l'OMS est de proposer les règles d'attribution de la subvention municipale aux associations. Cette commission aura pour objet donc de les définir pour que chaque association soit dotée de fonds de manière équitable.
Volontaires présents au comité directeur :
Véronique Jacquet, Frédéric Lamerant, Nicole Caugan, Alvaro Sequiera, Mme Carayon, M. Bouffaut
- **Commission planning des salles**
Les équipements sportifs sont en nombre insuffisant mais nous devons nous entendre pour gérer au mieux leur disponibilité.
Volontaires présents au comité directeur :
Bernard Château, Nicole Caugan, Arnaud Damien, Maryline Seite
- **Commission partenariat**
Les subventions ne sont pas extensibles, nous devons nous tourner vers du partenariat. Cette commission étudiera les pistes de développement possible pour les proposer aux associations.
Volontaires présents au comité directeur :
Philippe Meyne
- **Commission Événement**

Villejuif doit être riche en événement sportif. Nous devons nous allier pour proposer une meilleure lecture du sport à Villejuif pour la municipalité et surtout pour le public. Les grands événements comme par exemple la Corrida, le Forum des sports doivent être piloté par le mouvement sportif représenté par l'OMS. Cette commission devra réfléchir aux événements à soutenir et aux moyens à mettre en œuvre pour les aider.

Volontaires présents au comité directeur :
Véronique Jacquet, Philippe Meyne

- **Commission dysfonctionnement et fonctionnement**

Nous avons tous des petits dysfonctionnements qui nous gênent pour la pratique de nos sports. Parlons en ensemble pour proposer de nouvelles règles de vie. Nous pourrons aussi parler des bonnes pratiques.

Volontaires présents au comité directeur :
Karim Djellal, Christophe Martins, Frédéric Lamerant

Fin du comité directeur

En marge du comité directeur,

M. Kassimi nous a présenté son projet de club de plongeon à la piscine Youri Gagarine. En effet, la piscine dispose d'une fosse à plongeon qui n'est pas utilisée par un club. Ce bassin est utilisé par le club USV plongée, un club de plongée d'une autre ville (temporaire), de la natation synchronisée. Il n'y a pas de club de plongeon en Val de Marne et un seul en IDF. Ce serait un plus pour Villejuif. L'OMS indique que dans ses statuts, il est stipulé qu'un seul club peut adhérer par fédération. Nous proposons de se rapprocher du club de l'USV Natation de manière formelle et de trouver un terrain d'entente. L'OMS peut aider ce projet dans ses relations avec l'USV Natation. Attention quand même aux créneaux disponible à la piscine. Une nouvelle section ne doit pas se faire au détriment des autres utilisateurs de la piscine. Nous lui souhaitons de réussir dans son projet.